

prendra également en charge les dommages et intérêts et d'une manière générale l'ensemble des coûts supportés par l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand dans le cadre de procédures pré-contentieuses ou transactionnelles comme les frais d'avocat, d'huissier, d'expert, d'arbitre, médiateur, conciliateur, de justice, ... sans que cette liste ne soit limitative.

6. A cet effet, le prestataire touristique signataire de la présente cession s'engage notamment à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes que celui-ci exigerait de l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand et à intervenir à toute instance engagée contre l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand ainsi qu'à le garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui à cette occasion et solliciter la mise hors de cause de l'Office de Tourisme communautaire du Vexin Normand.

#### 10. LISTE DES PHOTOGRAPHIES OBJETS DE LA PRESENTE CESSION

La présente cession concerne les photographies ci-dessous listées et identifiées de la manière suivante :

Raison sociale du prestataire \_ titre de la photo © nom du photographe (ex. : Hôtel de la Cigogne\_vue extérieure © Michel Durand)



Mont Viné 1©C  
Hyst



Mont Viné 2©C  
Hyst



Mont Viné 3©C  
Hyst



Mont Viné 4©C  
Hyst

Fait à : *Vesly*

Le : *23.02.22*

Nom, prénom : *Hyst, Constance*

Signature du prestataire touristique (complétée de la mention Lu et approuvé) :

*Lu et approuvé*

Office de Tourisme du Vexin Normand  
1 passage du Monarque - rue de Vienne - 27140 GISORS  
Adresse pour toutes les correspondances : 5 rue Albert Leroy - CS 800 39 - 27140 GISORS  
Tél : +33 (0)2 32 27 60 63 - info.tourisme@ccvexin-normand.fr  
[www.tourisme-gisors.fr](http://www.tourisme-gisors.fr)

